Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/04/2022 à 09h16
Réference de l'AR : 002-200043495-20220407-DEC202204_31-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2022

Délibération n°31

Date de convocation : le 30/03/22 Date d'affichage : le 19 AVR. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 avril 2022 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y.BRUN – J.BALITOUT – C.COULON - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME – P. VAN HAMME – C. VUAROQUEAUX – JP. POULAIN - P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F. LEAUTE - JM.RABOUILLE – C.BARAN – S.JUILLIART – F.FERON – P.MEZZAROBBA – F.BOUILLE – B.BUVRY – E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P. MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.DELEBARRE-TESSEDRE – MM.PASCUAL – JM.QUERE – A.LEFEVRE (présent à partir de la délibération n°56) - B.LEBEL – C.GUILLAUME – C.MEULLEMIESTRE – Y. RUDER – N. DRAGON – G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE – C.LAMBERT – G.CHARLES – L.BOURGEOIS – P.PIRE – JL.LIENARD - M.KELLER – H.RIVIERE – M.FRAISE – P.DHENIN – R.SIMPHAL – P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - F.DEMAZURE à F.FERON - P.BIEDAL à B.BUVRY – F.HARANG à P.PIRE – Y.LEMOINE à JM.RABOUILLE – JM.WACK à P.BERTELOOT – AM.SAUVEZ à MM.PASCUAL - F. POIDEVIN à Y.BUFFET – A.LEFEVRE à E.DELHAYE (jusqu'à la délibération n° 55) – H.LAHYANI à JM.QUERE – H.DAUCHEZ à S.LETOT-DURANDE – E.GOULLIEUX à D.VALLIERE - A.TOURNEUX à Y.ROBIN – C.CHATELAIN à G.BLANCHARD-DOUCHAIN – M.BEAUFRERE à F.JOLY – MP.FOURDRAIN-FAY à S.ETIENNE-CHARLES - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE – N.DUSSART à Y.RUDER – R.CARLIER à M.FRAISE

Absents Excusés : G.HARANT – D.VALISSANT - P.CERVI – P.DRUET – B.TRONEL

Objet : Clôture du budget annexe Aménagement de l'ancien aérodrome de Samoussy et transfert des résultats au budget principal

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Marie-Pierre TOKARSKI

Exposé :

Les opérations de commercialisation sont désormais terminées. Il convient donc de clôturer ce budget et de transférer l'excédent dégagé au budget principal.

Délibération :

Vu l'avis favorable du bureau,

60, rue de Chambry - 02000 AULNOIS-SOUS-LAON - **Tél : 03 23 22 31 00 - Fax : 03 23 22 31 04**
Email : contact@ca-paysdelaon.fr - Site internet : www.ca-paysdelaon.fr

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1. De clôturer le budget annexe Aménagement de l'ancien aérodrome de Samoussy.

2. De transférer l'excédent constaté au compte administratif 2021, soit 553 921,11 euros au budget principal par intégration au compte 002.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 19 AVR. 2022

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 51
Nombre de votes exprimés	: 70
Votes favorables	: 70
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00